

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 12 AVRIL 2023**

Délibération N° 11/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le douze avril à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni au centre des congrès, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	10
Votants	10

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, M Daniel MANSOZ, Mme Geneviève CHOULET, M Guy JANET-MAITRE, Mme Céline NOEL LARDIN, M André GRANGER, Mme Chantal CURTELIN, M Jean Marc VIAL, Mme Fatiha BRUNETTI et Mme Claudie FRAYSSE

Règlement intérieur – utilisation des salles résidence Joseph Fontanet

Contexte :

Lors de sa réhabilitation en 2015, la Résidence J. Fontanet s'est dotée de 4 salles au rez-de-chaussée dans l'objectifs de :

- créer un espace pour proposer des actions collectives aux résidents,
- créer des salles pour mettre à disposition des associations et structures sociales aixoises,
- créer une ouverture vers l'extérieur afin d'élaborer d'éventuels partenariats et de faire connaître la Résidence

La Résidence met à disposition ces salles à des associations ou structures sociales et/ou médico-sociales aixoises ; et non aixoises mais dont le champ d'action est au profit des aixois.

Les utilisateurs actuels sont :

- L'équipe de la résidence,
- La MIFE, la Mission Locale Jeunes, AGIR'H pour des entretiens individuels ou des réunions

- Grand Lac et le service Ressources Humaines de la Ville d'Aix les Bains, le CRSB, L'Accorderie, LudothAix, l'OPAC, la Maison de Santé de la Liberté, l'APF France handicap, l'Association Parkinson, les services du CCAS d'Aix les Bains non localisés à la Résidence, les services de la ville d'Aix les Bains (Petite Enfance...), le Conseil Départemental de la Savoie... pour des réunions.

Les 4 salles, le hall d'entrée, l'accueil, les bureaux, l'espace détente et l'espace jeunes sont dans une zone ERP (Espace Reçevant du Public) de type L (salles d'auditions, de conférences, de réunions, salles de spectacles, de projection ou à usage multiple) et de 4ème catégorie (300 personnes maximum). Ce classement ne permet pas de cuisiner dans ces locaux.

Les conditions d'utilisation des salles sont liées à nos engagements avec l'OPAC de la Savoie, propriétaire du bâtiment.

Organisation de la Résidence :

L'accueil de la résidence est ouvert du lundi ou vendredi : 8h30 – 12h00
14h00 – 17h30
(fermeture le mardi après-midi)

3 veilleurs de nuit se relaient afin d'assurer une présence :

- Du lundi au vendredi de 18h à 3h ou 4h du matin,
- Le week-end de 9h ou 10h à 12h30 et de 13h30 à 20h pour le 1er veilleur et de 20h à 5h ou 6h pour le second.

Leur mission principale est la sécurité des résidents et leur travail est concentré sur la partie nuit (porte d'entrée nuit avec le contrôle des accès et des rondes).

Les modalités d'ouverture de la zone ERP et de la séparation ERP/zone locative ont été voulues dès la conception de la Résidence ; à savoir :

- Accueil de la Résidence fermé tous les soirs à 18 h (rideau métallique) et le week-end (toute la journée) pour que les résidents entrent du côté nuit et donc que les veilleurs puissent contrôler l'accès depuis leur loge.
- Zone ERP fermée tous les soirs au public et aux résidents à partir de 23h (porte ERP avec lecteur de badge qui se bloque)
- Zone ERP fermée totalement au public le week-end mais ouvert aux résidents avec lecteur de badge (uniquement espace détente et espace jeunes de 8h 00 à 23h)

Utilisation des salles :

Compte-tenu de l'organisation de la résidence, les salles peuvent être utilisées du lundi au vendredi aux horaires suivants :

8h30 – 12h30

13h30 – 23h

La présence d'un veilleur à partir de 18h permet l'utilisation des salles jusqu'à 23h.

Composition :

A ce jour, nous avons 4 salles réparties ainsi :

Nom de la salle	Usage	Condition d'utilisation	Surface	Capacité maximale
Salle Séquoia	Réunion ou bureau	Mobilier non modulable	16 m2	8 personnes
Salle du Lac	Réunion		36 m2	20 personnes
Salle du Cèdre	Réunion	Mobilier modulable	39 m2	20 personnes
Salle Cornin	Réunion	Mobilier modulable	100 m2	100 personnes

Un bureau de 12 m2 est dédié à temps plein à l'Amicale du personnel d'Aix les Bains.

Problématiques :

A ce jour, nous sommes énormément sollicités par multiples structures avec des champs d'actions variés (commerces, activités physiques, activités culturelle...) pour la semaine et le week-end ; **alors que la vocation prioritaire de la Résidence est la gestion des logements des résidents.**

Il est proposé un projet de règlement intérieur aux administrateurs ainsi que des consignes d'utilisation à afficher dans les salles.

Après en avoir échangé le projet de RI et les consignes d'utilisation sont validés et **entreront en vigueur le 2 mai** 2023 à l'unanimité.

ANNEXE 1 Règlement intérieur

ANNEXE 2 Consignes d'utilisation

Délibération adoptée à l'unanimité:
10 voix pour

Fait à Aix-les-Bains le 13/04/2023

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la Préfecture le 18/04/2023
Et affichage du 18/04/2023

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

Michelle BRAUER
Brauer M

